

**EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2019  
SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
<b>Emprunts obligataires</b>															
19-1018	11/02/2019	Banque de l'Habitat -BH-	BH Sabordane 2019-1	35 000 000	350 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	6 020 000	-	du 26/02 au 26/03/2019	12/04/2019	26/03/2019	26/03/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 500 000			TMM + 2,1%	7 880 000						
							Catégorie B : in fine	10,20%	5 500 000						Amortissement à la 5ème année : 100 D
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 2,3%	30 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir
								10,30%	9 620 000						
								TMM + 2,6%	10 950 000						
19-1021	07/03/2019	Antijai Leasing	Antijai Leasing 2019-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,00%	8 700 000	BBB à long terme en date du 21/03/2019 par l'agence de notation Fitch Ratings	du 25/03 au 10/06/2019	24/03/2019	10/06/2019	24/06/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000		Catégorie B : 5 ans	TMM + 2,75%	11 300 000						
19-1024	08/04/2019	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2019-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,40%	12 675 000	BBB à long terme en date du 21/03/2019 par l'agence de notation Fitch Ratings	du 24/04 au 28/06/2019	15/07/2019	28/06/2019	28/06/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000			TMM + 2,7%	2 150 000						
							Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	11,70%	0						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
								TMM + 3,00%	10 175 000						

**Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique**

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profit estimé (5)		Remboursement moyen net estimé (4)	Clé de répartition du rendement		Montant souscrit en D	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture effective	Amortissement en D
								Partie Fixe (6)	Complément variable (9)		% des obligataires	% des actionnaires						
19-1026	24/04/2019	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,25% (7)	0,25%	12,00%	85,42%	14,58%	7 197 800	30/06/2019	du 10/05 au 30/06/2019	31/07/2019	28/06/2019	Amortissement trimestriel constant : 5 D (1/20) à partir du 1er trimestre
				susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000		Catégorie B : 5 ans	10,50%	0,25%	12,00%	87,50%	12,50%	3 530 300					Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 1ère année
							Catégorie C : 7 ans	10,75% (8)	0,25%	12,00%	86,00%	14,00%	226 000					Amortissement semestriel constant : 7,141 D (1/14) à partir du 1er semestre
							Catégorie D : 7 ans	11,00%	0,25%	12,00%	88,00%	12,00%	4 288 000					Amortissement annuel constant : 14,282 D (1/7) à partir de la 1ère année

**Titres participatifs**

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant en D	Nbre de titres	Prix	Durée	Taux			Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture	Amortissement	Montant souscrit
								de profit global prévu	Taux fixe en Avance annuelle	Taux variable ou Complément variable						
-	-	Best Lease	Idarant Best Lease 2019-1 (1)	10 000 000	100 000	100	7 ans	9,5% (2)	9% (2),(3)	0,5% (2),(4)	01/07/2019	du 30/03 au 30/06/2019	-	en cours	in fine	en cours

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne;

(2) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs;

(3) Payable le 15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé;

(4) Payable le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé;

(5) La rémunération de ces obligations est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IDARA relatif à chaque mandat dont le rendement sera partagé selon des clés de répartition fixées au préalable;

(6) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé payable vers la fin de chaque période, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis;

(7) Soit un taux trimestriel estimé de 2,5625%;

(8) Soit un taux semestriel estimé de 5,3750%;

(9) Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de 1,2% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable sera versé pourvu que les obligations ne pouvant pas exécuter un taux maximum net de 11,2% paye annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profit dépassant ce plafond pourra servir à la constitution d'un fonds de réserve prévisionnel;

(10) Du portefeuille IDARA sur lequel est adossée la rémunération des obligations.